

# CONCOURS DE PEINTURE ET D'ART GRAPHIQUE

## « Interfolk48 »

### Règlement

#### **Présentation du festival Interfolk48:**

Interfolk48 est un festival international folklorique de musiques, danses et chants du monde. Il est organisé par le Comité des fêtes de Langogne. En 2008, «Interfolk48» entrera dans sa septième édition. Il s'agit de permettre aux langonnais et aux touristes une découverte culturelle et des échanges à travers des représentations de multiples groupes, des repas avec les artistes, des expositions pédagogiques et culturelles. L'objectif prépondérant est de proposer un éveil aux personnes en leur faisant découvrir l'ailleurs par le folklore.

#### **Article 1: THEME DU CONCOURS**

Il s'agit pour les artistes de nous faire partager leur vision du festival Interfolk, dédié à la culture, à la musique et au folklore internationaux. Vous devrez vous appuyer sur le 130ème anniversaire du voyage de STEVENSON pour nous donner votre vision de Langogne, du voyage et des cultures du monde, à travers les yeux des écrivains qui ont décrit notre bourg langonnais.

Programmation des groupes à ce jour, susceptible de modifications:

- |              |                 |            |
|--------------|-----------------|------------|
| - Mauritanie | - Iles Marquise | - Espagne  |
| - Sicile     | - Colombie      | - Liban    |
| - Réunion    | - Hongrie       | - Equateur |

#### **Article 2:**

Le vainqueur sera désigné par les membres du Comité des Fêtes. Les œuvres seront anonymes dans un souci de transparence et d'équité entre les participants.

#### **Article 3:**

Le premier prix servira de support à toute communication pour annoncer le festival (affiches, dépliants...). De plus, le vainqueur se verra offrir un pass pour deux personnes pour toute la durée du Festival Interfolk48 (hors repas). Toutes les œuvres seront exposées durant le festival.

#### **Article 4 :**

Les droits de participation sont fixés à 5 euros par œuvre. Le nombre d'œuvre par artiste n'est pas limité.

#### **Article 5 :**

Le support des œuvres est libre, mais ne doit pas excéder 1m50 sur 1m50. Il peut s'agir de peintures, photographies, photomontages...etc.

#### **Article 6 :**

Les artistes acceptent par leur inscription que leur œuvre soit exposée durant le festival et la Fête de Langogne et puisse servir de support pour notre communication dans le seul cadre du festival Interfolk48.

#### **Article 7 :**

Les artistes doivent préciser s'ils souhaitent ou pas vendre leur œuvre, ainsi que le prix.

#### **Article 8 :**

Les artistes qui le souhaitent peuvent faire don de leur œuvre au Comité des Fêtes.

#### **Article 9 :**

Le concours est ouvert du 1 janvier 2008 au 30 avril 2008.

Les œuvres sont à déposer à l'Office de Tourisme de Langogne accompagnées de la fiche d'inscription et du règlement.

#### **Article 10 :**

Les œuvres, devant être restituées le seront à partir du 6 août 2008 au local du Comité des Fêtes sur simple demande des artistes.

Horaires d'ouverture : mardi : 14h-18h mercredi : 10h-12h/13h-17h jeudi : 14h-19h vendredi : 13h-18h

**Comité des Fêtes de Langogne**  
Place René Aurand - 48300 LANGOGNE - 04 66 46 17 35  
[langogneenfete@lavache.com](mailto:langogneenfete@lavache.com)

